

## POPPY MANUAL MODIFICATIONS – DECEMBER 2018

401. Funding may be provided to sanctioned veterans programs. Programs that are exclusively within the territory of a single province are the responsibility of the applicable Provincial Command. Programs that cross provincial borders are national in scope and require to be preauthorized by Dominion Command.

401. On peut accorder du financement seulement à des programmes approuvés pour vétérans. De tels programmes situés exclusivement sur le territoire d'une seule province sont la responsabilité de la direction provinciale concernée. Les programmes qui traversent des frontières provinciales sont de portée nationale et exigent l'autorisation préalable de la Direction nationale.

---

**402.i.a** "the purchase of Command approved Poppies, wreaths, a ribbon machine and ribbon supplies, canvassing supplies and promotional material for the annual Poppy Campaign."

**402.i.a** : « L'achat de matériel approuvé par la Direction, comme les coquelicots, couronnes, machine à ruban et rubans, ainsi que les fournitures servant à la sollicitation et la promotion, aux fins de la Campagne annuelle du Coquelicot. »

---

### **402.v. Seminars**

b. reimbursement of reasonable expenses incurred by Branches in hosting any type of Mental Health seminar, education program, OSI/PTSD program or any type of Mental Health First Aid training to acquire the skills necessary to assist any Veteran and their families who may be in need of this assistance within their communities

b. Le remboursement de dépenses raisonnables encourues par les filiales pour l'accueil de tout genre de séminaires ou programmes d'éducation portant sur la santé mentale, de programmes BSO/SSPT ou d'une formation de Premiers soins en santé mentale (PSSM), et ce, afin d'inculquer les habiletés nécessaires pour venir en aide à tout vétéran et à sa famille ayant besoin de ce type d'aide au sien de leur communauté.

---

### **402.vii. Provincial Command Charitable Foundation**

- a. Poppy funds that are transferred to a Charitable Foundation are still governed by the rules outlined in the Poppy Manual.

### **402.vii. Fondation de bienfaisance de la direction provinciale**

- a. Les fonds du Coquelicot qui sont transférés à la Fondation de bienfaisance demeurent sous la gouverne des règlements prescrits dans le *Manuel du Coquelicot*.
-

**403.ii.g. Support of Cadet Units:** (prior Provincial Command approval is required)

20 percent of the current balance, to support and encourage Cadet Units that have assisted the branch with the Poppy Campaign or other Remembrance activities. Cadet units are defined as Sea Cadets, Army Cadets, Air Cadets, Navy League Cadets and Junior Canadian Rangers. An allotment would be for assistance to Cadet units, not reimbursements for individual expenses. See "Example" in Subsection 403.i.e.

403.ii.g. Appui aux unités de cadets (avec l'approbation préalable de la direction provinciale) 20 pour cent (20 %) du solde du fonds du Coquelicot à l'appui des unités de cadets qui ont aidé la filiale durant la Campagne du Coquelicot et lors d'autres activités du Souvenir. Les unités de cadets sont définies comme étant les Cadets de la Marine, les Cadets de l'Armée, les Cadets de l'Air, Marine Cadets de la Ligue, et les Rangers juniors canadiens. L'allocation donnée doit servir l'unité de cadets comme telle et non pas au remboursement de dépenses individuelles. Consultez l'exemple au sous-article 403 i.(e).

---

*Poppy Manual Subsection 403.ii.o: Support to a Visiting Hospice Program*

403.ii.o. With a view to supporting veterans 25 percent of the current balance to support a Visiting Hospice Program.

*Manuel du Coquelicot, sous-article 403.ii.o*      **Appui au Programme de visite en milieu hospitalier**

403.ii.o      Dans le but de venir en aide à des vétérans, 25 pour cent (25%) du solde du fonds du Coquelicot en appui au Programme de visite en milieu hospitalier.

---

Application for Special Use of Poppy Trust Funds – Form pg 27

Added :

*403.ii.o: Support to a Visiting Hospice Program*

403.ii.o **Appui au Programme de visite en milieu hospitalier**

---

**815.d.ii:** "*web pages that include the sale of commercial products*";

**815.d.ii:** Remplacer le mot « Sites » par « Pages ».

---

**815.d.vii:** "*usage will not be permitted on any commercial web pages of such organizations promoting the sale of their product*"

**815.d.vii** « L'usage du Coquelicot ne peut être autorisé sur toute page Web commerciale d'une entreprise dans le but de promouvoir la vente de ses produits. »

---

### **Cenotaphs/Monuments (Glossary – pg 52)**

Cenotaphs are statues or structures erected to commemorate Canadian war dead or veterans of an event associated with a Canadian military operation. Those structures include Memorial Walls and artifacts such as aircraft, Armoured Personnel Carriers, or cannons. A cenotaph is a monument that honours only a person or group of people whose remains are elsewhere. The use of Poppy funds to maintain or preserve local monuments, cenotaphs and war memorials is limited to the statue or structure itself and does not include landscaping or other grounds maintenance.

### **Cénotaphes (Monuments)**

Les cénotaphes sont des statues ou des structures érigées en hommage aux Canadiens morts au combat ou à d'anciens combattants associés à des opérations militaires canadiennes. Ces structures comprennent les Murs du Souvenir et les artéfacts tels qu'aéronefs, chars blindés ou canons. Un cénotaphe est un monument qui rend hommage exclusivement à une personne ou un groupe de personnes dans un lieu où leur dépouille ne s'y trouve pas. L'utilisation des fonds du Coquelicot pour effectuer la maintenance ou voir à la préservation de monuments, de cénotaphes ou de mémoriaux de guerre, se limite à la statue ou à la structure proprement dite, et ne couvre pas l'aménagement paysager ou toute autre forme d'entretien du terrain.